

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

**AVIS N°2016-0501**

au titre des articles L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

**Références de la demande :** DREAL-BFC-0501

**Dénomination de la demande :** Effarouchement d'un lynx suite à la prédation d'un troupeau de moutons

**Lieu de l'opération :** Brétonvillers (25)

**Bénéficiaire :** Madame Vuiller Devillers éleveuse

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Favorable sous réserve que :

- les pièges à feu soient disposés de manière à ne pas blesser le lynx ;
- les consignes de tirs soient respectées :
  - utilisation de chevrotine en caoutchouc,
  - distance de sécurité respectée (> 10 mètres),
  - éviter de viser la tête de l'animal.

Toutes ces opérations d'effarouchement seront placées sous l'autorité du service départemental de l'ONCFS du Doubs.

Il est demandé à l'exploitante de livrer au CSRPN un plan de protection de son cheptel, notamment concernant la conduite des agneaux seules cibles des prédatons jusqu'à présent.

Avis donné en séance plénière

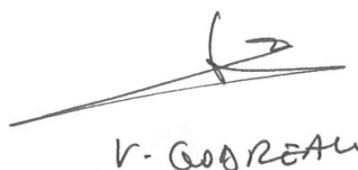
Avis favorable [ ]

Avis favorable sous condition [x]

Avis défavorable [ ]

Fait le 6 octobre 2016 à Besançon

Le président du CSRPN

  
V. GOREAU